

**UNIVALOM**

Siège :

3269 Route de Grasse  
06600 – ANTIBES  
Tél. 04.93.65.48.07

**SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de membres  
du Conseil Syndical

Légal : ..... 40

Désignés : .....30

(dont 10 délégués avec voix double  
soit un total de 40 voix)

Présents : .....16

Visio : .....0

Votants : .....32

Procuration.....8

Date de la convocation :

29 mars 2024

**SEANCE DU 5 AVRIL 2024**

**Délibération 2024-06**

**OBJET : Compte de gestion 2023**

**Le 5 avril 2024 à 11h00**, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

***Membres titulaires :***

Jean LEONETTI, Joseph CESARO, Caroline JOUSSEMET, Anne-Laure SEBBAR, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;  
Anne-Marie BOUSQUET, Philippe DELEAN, Hassan EL JAZOULI, Kevin SEBASTIAN, délégués de la Commission syndicale ;  
Françoise THOMEL, Xavier WIIK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;  
Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;  
Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;  
Arnaud PRIGENT délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

***Membres suppléants :***

Gilbert TAULANE, Daniel LEBLAY, Marie Josée MERO

**Procurations :**

Jean-Pierre DERMIT à Caroline JOUSSEMET  
Catherine LANZA à Anne Laure SEBBAR  
Fabrice MORENON à Kevin SEBASTIAN  
Françoise BRUNETEAUX à Françoise THOMEL  
Roland RAIBAUDI à Daniel LEBLAY  
Marie-Louise GOURDON à Anne Marie BOUSQUET  
Arnaud PRIGENT à Pierre CORPORANDY  
Christophe ULIVIERI à Xavier WIIK

**Membres excusés :**

Emmanuel DELMOTTE, Khéra BADAOUJ, Gilbert HUGUES, Christophe FONCK, Bernard ALENDA, Patrick PEIRETTI, Denise LAURENT, Marc OCCELLI, François WYSZKOWSKI

M. Hassan EL JAZOULI est désigné en qualité de secrétaire.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Monsieur le Président rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du Comptable Public à l'Ordonnateur.

Le Compte de Gestion de l'exercice 2023, dressé par Monsieur le Trésorier, Responsable du Service de Gestion Comptable d'Antibes Municipale et Comptable assignataire d'UNIVALOM, fait apparaître les mêmes résultats que ceux figurant au Compte Administratif voté ce jour.

Il est proposé au Comité syndical de prendre la délibération suivante :

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Comptable Public, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Monsieur le Comptable Public ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Où cet exposé,  
Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
Le Comité syndical,  
A, l'unanimité

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur le Trésorier, Responsable du Service de Gestion Comptable d'Antibes Municipale et Comptable assignataire du Syndicat, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

  
Jean LEONETTI

